

Les présentes conditions générales et particulières de vente, les « CGV », sont applicables aux relations contractuelles entre **Les Gardiennes, marque commerciale de l'EURL Colibri communication, agence de communication immatriculée au RCS de Saint-Malo SIRET 85141794900019**, dite « l'Agence » et toute personne physique qui s'inscrit à l'un des séances, ateliers, retraites ou programmes de formations proposés et organisés par elle. Toute inscription par le « Client » entraîne la connaissance et l'acceptation sans réserve des CGV. Le contrat est constitué des CGV, sur le site web www.lesgardiennes.fr concerné, la « Brochure » et de la confirmation de commande, ensemble le « Contrat ». Le Client reconnaît avoir la majorité légale et être capable juridiquement de contracter. Le Client garantit la véracité des informations fournies par ses soins.

Article 1. INFORMATIONS PRÉ-CONTRACTUELLES

Article 1.1 – Aptitude à l'organisation d'événement : Ces séances, retraites, ateliers, programmes de formations ne conviennent pas aux personnes ayant tenté de se suicider, ou sous traitement médical d'ordre psychiatrique, ou sujettes à des crises d'épilepsie ou de schizophrénie, ou ayant été soignées pour raisons psychiatriques. Si cela vous concerne, veuillez nous contacter. De façon générale et par précaution, toute spécificité sur la santé du participant liée aux séances, ateliers, retraites et programmes de formations doit nous être signalée à la demande de réservation, ainsi que toute autre condition spécifique. Tout état de grossesse doit nous être signalé. En cas de survenance d'une spécificité de santé après l'inscription, celle-ci devra nous être signalée dans les meilleurs délais. Ces séances, ateliers, retraites et programmes de formations ne conviennent pas aux personnes sous tutelle ou sous curatelle ou à mobilité réduite nécessitant un appareillage médical ou assujetties à des restrictions alimentaires incompatibles avec les repas servis au grand public.

Article 1.2 – Photographies et vidéos : Les photographies et vidéos illustrant les documents de l'Agence sont le reflet d'un moment unique dans un lieu capturé à un instant donné et selon un état d'esprit particulier. En conséquence, les photographies ne sont pas contractuelles et l'Agence ne peut garantir au Client la réitération à l'identique du moment unique capturé par les photographies et vidéos.

Article 1.3 – Responsabilité du Client : À tout moment du déroulement de la séance, l'atelier, retraite et programme de formation, le Client est libre de participer ou pas aux activités proposées, et peut s'en extraire immédiatement s'il le désire. Le Client porte l'entière responsabilité de ses actes, et en assume les conséquences, en particulier sur les dégâts matériels et les préjudices corporels qu'il pourrait occasionner. L'Agence ne pourra être tenue responsable de la perte ou du vol des documents et objets personnels.

Article 1.4 – Courriers électroniques : Le Client reconnaît et garantit qu'il dispose de la maîtrise exclusive du compte de courrier électronique (email) qu'il a indiqué, notamment pour (i) son accès régulier, (ii) la confidentialité des identifiants qui lui permettent d'y accéder, (iii) et la gestion des paramètres de réception et de filtrage de courriers entrants. Le cas échéant, le Client garantit que tout tiers accédant à son compte de courrier électronique est autorisé par lui à le représenter et à agir en son nom. Le Client s'engage immédiatement à signaler à l'Agence toute perte, usage abusif de son compte email ou changement d'adresse email, par tout moyen conférant date certaine. Jusqu'à la réception d'une telle notification, toute action effectuée par le Client au travers de son compte email sera réputée effectuée par ce Client et relèvera de la responsabilité exclusive de ce dernier pour toutes les conséquences légales et réglementaires des notifications susmentionnées. Le Client a pris connaissance de la faculté d'être destinataire des notifications de l'Agence par courrier postal sur demande écrite de sa part.

Article 1.5 – Publications : Le Client accepte toute captation à titre gratuit par l'Agence au moyen d'enregistrement audio ou d'images fixes ou animées des activités au cours des séances, ateliers, retraites et programmes de formations, dans une intention de reproduction, diffusion et publications

notamment sur le site internet ou sur les réseaux sociaux de l'Agence (soit pour le monde entier) aux fins de promotion

d'activités similaires et identiques, et se déroulant dans le respect du droit à l'image de la personne en application des lois et règlements en vigueur.

Article 2. INSCRIPTION

Article 2.1 – Saisie de l'identité : Le Client peut demander à s'inscrire aux séances, ateliers, aux retraites et aux programmes de formations en suivant les étapes de ventes en ligne ou via une demande par mail contact@lesgardiennes.fr. Le Client doit s'assurer que le nom et le prénom qu'il reporte lors de l'inscription sont identiques et dans le même ordre que ceux figurant sur la pièce d'identité qu'il emportera. L'Agence décline toute responsabilité en cas d'erreur.

1) Le Client accède ensuite au récapitulatif de l'événement auquel il demande son inscription, qui lui présente les détails de sa commande, et en particulier les caractéristiques principales des services de l'événement et le prix total correspondant, ce qui lui permet de vérifier sa commande et d'en corriger les éventuelles erreurs.

2) Le Client prend ensuite connaissance des CGV et de la Politique de Confidentialité de l'Agence, qu'il accepte expressément afin de pouvoir confirmer sa demande d'inscription. Il est rappelé au Client que la confirmation de l'inscription emporte une obligation de paiement.

3) Le Client peut alors confirmer sa demande d'inscription et est redirigé vers le site sécurisé pour le paiement ou vers un virement bancaire.

4) Une fois la demande d'inscription finalisée, l'Agence confirme son inscription au Client par l'envoi d'un courrier électronique d'accusé de réception récapitulant la séance, l'atelier, la retraite ou le programme de formation choisi, son prix et ses caractéristiques principales, et comportant en pièces-jointes les éléments composant le Contrat ou bien informe le Client que sa demande d'inscription est refusée, notamment pour raison d'indisponibilité.

Article 2.2 – Calendrier de paiement : Le Client règle son inscription aux séances, ateliers, retraites et programmes de formations en totalité dès réception de la facture. Le Client doit s'assurer que les informations reportées sur la facture correspondent exactement à celle de son inscription.

Article 3. ANNULATION

Article 3.1 – Absence de droit de rétractation : Conformément aux articles L. 221-2, 5° et L. 221-28 12° du Code de la consommation, le Contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le Client peut annuler/résilier le Contrat à tout moment pour cause de décès ou de problème de santé grave avant le début de la séance, l'atelier, la retraite ou programme de formation dans les conditions ci-dessous. Le client doit transmettre à l'Agence :

– Par courrier recommandé avec accusé de réception, la demande d'annulation à l'Agence avec justificatif de la part de son médecin ou l'acte de décès datée et signée.

En tout état de cause, le Client est informé que son annulation du Contrat est définitive et entraîne la **perte de 50% des frais du contrat**, ce qu'il reconnaît et accepte.

Article 3.2 – Conditions d'annulation par l'Agence : L'Agence peut annuler la séances, l'atelier, la retraite ou le programme de formation :

1) Si le nombre minimal de DIX (10) personnes requis pour le contrat (sauf dispositions contraires spécifiques indiquées dans la Brochure n'est pas atteint avant la date du contrat prévu.

Les Clients sont informés au moins :

– VINGT (20) jours avant la date du contrat dans le cas où la durée de l'événement dépasse QUATRE (4) jours ;

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

– TROIS (3) jours avant la date du contrat dans le cas où la durée de l'événement est inférieure ou égale à SEPT (7) heures ;
– UN (1) jour avant la date du contrat dans le cas d'une séance individuelle d'UNE (1) heure ou TRENTE (30) minutes ;

– DIX (10) jours avant la date du contrat dans le cas où la durée de l'événement est de DOUZE (12) jours non-consécutifs.

2) Pour des raisons liées à des circonstances exceptionnelles et inévitables, notamment relatives à la sécurité des participants ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'Agence. Les Clients sont informés de l'annulation dans les meilleurs délais, étant précisé qu'ils ne pourront prétendre à une indemnité.

Dans ces cas, la totalité des sommes versées par le Client seront remboursées intégralement, sauf dispositions législatives et réglementaires, y compris ponctuelles, prévoyant expressément la possibilité de déroger à ces dispositions. Dans ce cas, l'Agence propose au Client un remède conforme aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes.

Article 3.3 – Protection de la qualité du Client et de son état d'esprit : Avant le début du contrat, compte tenu de l'esprit des séances, ateliers, retraites et programmes de formations (bienveillance, valeurs spirituelles, écologie intérieure, relationnelle éthique...), l'Agence se réserve la possibilité de refuser l'inscription d'une personne présentant un comportement qui lui semblerait inadapté ou de résilier son inscription dans un délai de DIX (10) jours ouvrés à compter de la constatation par l'Agence du comportement en cause. Dans ce cas, l'Agence procéderait au remboursement des fonds versés, sans indemnité. L'Agence se réserve également le droit de refuser l'inscription d'une personne ayant pu avoir un comportement ressenti comme gênant lors d'un précédent contrat. Compte tenu de la nature développement personnel et spirituelle du contrat, le Client s'engage à observer un comportement approprié pendant toute la durée du contrat. A défaut, en cas de faute grave du Client, et en particulier si son comportement est **(i)** inquiétant, irrespectueux, méprisant, agressif et/ou de nature à gêner le bien-être des autres Clients participants, des intervenants, des partenaires locaux et/ou toute autre personne intervenant lors du contrat, et/ou **(ii)** contraire au bon déroulement du contrat, l'Agence pourra exclure le Client du contrat. Dans cette éventualité, celui-ci ne percevra aucun remboursement sur les prestations non consommées, sur les frais personnels et autres frais générés par cette exclusion. Cette personne sera responsable personnellement des conséquences de son comportement et de leur dédommagement, en particulier vis-à-vis des autres Clients, des prestataires et de l'Agence.

Article 3.4 – Informations complémentaires : Les frais personnels (voyage, frais de déplacement, démarches sanitaires, clauses contractuelles « sans vaccin » ou « avec vaccin », pré-post acheminement et autres) ne sont pas remboursables, que l'annulation soit du fait du Client ou du fait de l'Agence dans les cas indiqués ci-dessus.

Article 4. MODIFICATIONS CESSION

Article 4.1 – Cession du Contrat : Le Client a la possibilité de céder le présent Contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet jusqu'à SEPT (7) jours le contrat, en prévenant l'Agence par écrit, à une personne remplissant les mêmes conditions. Le Client et le bénéficiaire de la cession sont solidairement tenus du paiement du Contrat et des frais de cession.

Article 4.2 – Aléas : Par suite d'un événement extérieur qui s'impose à l'Agence, toute prestation matérielle (réservation de salle...) ou immatérielle (animation...) peut être remplacée par une prestation de qualité comparable ou supérieure, et le participant en sera informé dans les meilleurs délais. Les séances, retraites, ateliers et programmes de formations cités dans la Brochure sont mentionnés sans impératifs de lieux et/ou horaires, sauf spécifié autrement dans la Brochure. Tout élément annulé et non remplacé sera remboursé au Client. En raison des aléas toujours possibles, le Client est averti que le

Les Gardiennes – Marque de l'EURL Colibri Communication

6 bis Rue du Petit Chêne - 35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES - Tel. 06 84 47 90 80

Mail : contact@colibri-communication.com - www.colibri-communication.com

E.U.R.L. Colibri communication - SIRET : 851 417 949 00019 - APE : 7021Z

descriptif du voyage constitue la règle mais qu'il peut subir des exceptions. Ces aléas peuvent être de nature à justifier une modification mineure, par l'Agence, du programme, avant le départ. Le Client sera dès lors informé de manière claire et compréhensible de cette modification unilatérale.

Article 5. APRES-VENTE

Article 5.1 – Contact : Le Client est tenu de signaler toute non-conformité constatée sur place dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, auprès du représentant local de l'Agence. A défaut de réponse satisfaisante de celui-ci, le Client a la possibilité d'informer l'Agence par un courriel adressé à contact@lesgardiennes.fr. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant éventuel des dommages-intérêts ou réduction de prix dus (le cas échéant) si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du Client.

Article 5.2 – Relation Client : Toute insatisfaction du Client au titre du contrat devra être transmise par courrier postal à l'Agence dans un délai maximum de TRENTE (30) jours à compter de la date de fin. Toute demande financière à ce titre devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagnée de la totalité des copies des pièces justificatives. L'étude des dossiers portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera pas prise en compte. L'Agence s'engage à faire le maximum pour traiter les réclamations dans un délai de HUIT (8) semaines à compter de la réception. Mais en fonction de la complexité et de la nécessité de diligenter des enquêtes auprès des prestataires de services, ce délai pourra être allongé.

Article 5.3 – Médiation : Après avoir saisi la direction de l'Agence, et à défaut de réponse satisfaisante dans le délai susvisé, le Client peut saisir un Médiateur juridique ou un avocat.

Article 5.4 – Preuve & droit français : Il est expressément convenu que les données contenues dans le système d'informations de l'Agence, ont force probante quant aux commandes et tout autre élément relatif à l'utilisation des sites internet, sauf preuve contraire. Elles pourront être valablement produites comme moyen de preuve au même titre que tout autre écrit. Tout Contrat conclu entre l'Agence et le Client est soumis au droit français.

Article 5.5 – Responsabilité : L'Agence est responsable de la bonne exécution des services prévus au Contrat et est tenue d'apporter de l'aide au Client en difficulté. En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à une fois le prix total de l'événement. Toutefois, l'Agence peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au Contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 5.6 – Circonstances exceptionnelles et inévitables : On entend par circonstances exceptionnelles et inévitables toute situation échappant au contrôle de la partie qui invoque cette situation et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises, qui empêche soit le Client, soit ses accompagnants, soit l'Agence ou ses prestataires de services, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues par le Contrat. Il sera notamment ainsi en matière de conditions climatiques, sanitaires, sécuritaires ou politiques à proximité immédiate du lieu de destination susceptibles de mettre en péril la vie du Client. La faculté de résolution du Contrat est appréciée au regard de critères objectifs indépendants de l'Agence et du Client, tels que les recommandations du Tribunal de Commerce de Saint-Malo.

Article 5.7 – Droits de propriété intellectuelle : Le Client reconnaît que l'Agence est titulaire de droits de propriété intellectuelle, et notamment de son nom ainsi que de son savoir-faire spécifiquement développé dans le domaine de l'organisation d'événements développement personnel et spirituels ainsi que dans la constitution et la structuration d'une base de données techniques constituée de l'identification et des

coordonnées des partenaires de l'Agence tels que lieux d'accueil, professionnels, photographe et vidéastes, accompagnateurs, réceptifs et agences de voyages locales, autocaristes, correspondants, intermédiaires, personnalités locales intervenant sur le contrat, etc. Compte tenu de ce savoir-faire spécifique et substantiel, l'Agence est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et du droit *sui generis* du producteur de la base de données techniques, ce que le Client reconnaît. Le Client reconnaît que le Contrat ne lui confère aucun droit de propriété sur cette base et s'interdit en conséquence toute exploitation directe ou indirecte et/ou transmission à des fins commerciales. Par ailleurs, l'Agence détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle protégeant le site internet « lesgardiennes.fr » le « Site », son contenu et/ou les éléments qui le composent, en ce compris les CGV et leur contenu rédactionnel. L'utilisation du Site confère uniquement un droit d'accès gratuit, non exclusif et limité à une simple consultation, à l'exclusion de tout droit de propriété intellectuelle, notamment d'utilisation, de reproduction et d'exploitation, sur le Site, son contenu et/ou les éléments qui le composent. En particulier, toute utilisation, reproduction et/ou exploitation sans l'autorisation expresse et écrite par l'Agence des CGV, et notamment toute copie servile de son contenu rédactionnel sera susceptible d'engager la responsabilité civile de son auteur.

Article 5.8 – Dispositions finales : Le fait que l'Agence ne se prévale pas, à un moment ou à un autre, d'une des dispositions des CGV ne pourra être interprété comme valant renonciation par l'Agence à s'en prévaloir ultérieurement. Dans le cas où l'une des dispositions des CGV serait déclarée nulle ou sans effet, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.

Article 5.9 – Données personnelles : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et à la loi Informatique, fichiers et libertés modifiée, l'Agence informe les Clients que le traitement de leurs données personnelles est nécessaire au traitement de leurs demandes, à la gestion des événements, à l'exécution de la commande et du Contrat, pour sa durée ainsi que pendant le délai de recours après sa cessation. Elle s'engage à prendre les mesures appropriées au regard du risque encouru pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données. Pour l'exécution du Contrat, l'Agence peut communiquer les données personnelles des Clients aux destinataires suivants :

- ses sous-traitants, en particulier ses prestataires techniques ;
- ses partenaires, fournisseurs des prestations de services réservées.

Ces partenaires sont responsables de traitement des données des Clients, qui sont invités à prendre connaissance de leurs politiques respectives en matière de données personnelles. Les Clients disposent notamment d'un droit d'accès, de portabilité, d'opposition, de rectification, de suppression et d'effacement de ses données personnelles et de minimisation du traitement, ainsi que du droit de définir des directives post-mortem. Les Clients disposent également d'un droit d'opposition au traitement pour motifs légitimes, et à tout moment dans le cadre de la prospection commerciale. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse : Les gardiennes – Colibri communication, 6 bis rue du Petit Chêne 35350 Saint-Méloir-des-Ondes. Les Clients peuvent également former une réclamation auprès des autorités compétentes de protection des données (en France, la CNIL).